

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 02 mars 2022

Manifeste d'engagement « Zéro Déforestation Importée » des fabricants d'aliments pour la nutrition animale

L'importation de protéines végétales est aujourd'hui indispensable pour assurer l'alimentation des filières animales françaises. La durabilité de ces importations est un enjeu majeur pour les filières d'élevage, porté depuis 2018 par la profession au sein de DURALIM. Une solution réglementaire européenne applicable à tous pour lutter contre le risque de déforestation importée est en cours de discussion. Sans attendre et sur la base des travaux de la plateforme DURALIM et des outils développés par le secteur en France et en Europe, les fabricants français d'aliments pour animaux d'élevage signent un Manifeste qui concrétise leurs engagements pour garantir, au plus tard en 2025, un approvisionnement en protéines végétales non-déforestant.

« L'importation de protéines végétales, et plus particulièrement de soja, reste nécessaire et utile pour bien nourrir les animaux d'élevage et pour assurer la compétitivité économique des filières animales françaises. Depuis 2018, la profession porte au sein de la plateforme DURALIM un engagement « 100% durable avec un objectif zéro déforestation à horizon 2025 », rappelle François Cholat, président du SNIA. Le pilotage de cet engagement à conduit la plateforme DURALIM a créé en 2021 « l'Observatoire du risque de déforestation importée ».

« Le Manifeste d'engagement des fabricants d'aliments pour animaux d'élevage contre la déforestation est le fruit de l'ambition d'un approvisionnement durable et responsable qui marque la volonté de la profession d'opérationnaliser rapidement l'engagement de 2018. Les adhérents de La Coopération Agricole Nutrition Animale et du SNIA et sont ainsi invités à signer et à mettre en œuvre ce Manifeste » explique David Saelens, président de La Coopération Agricole Nutrition Animale.

En signant ce Manifeste, les entreprises de nutrition animale s'engagent à s'approvisionner en soja d'importation durable en s'appuyant sur les lignes directrices de la FEAC et leur module non-conversion et d'assurer un suivi de cet engagement par l'observatoire DURALIM. *« C'est une étape importante car ce Manifeste vient concrétiser et rendre opérationnel l'engagement pris par le secteur en 2018 avec DURALIM »* précisent les deux présidents.

Pour aller au bout de cette logique, le secteur invite tout détenteur de cahiers des charges à intégrer cet engagement « zéro déforestation importée » dans les référentiels « filières françaises » (viandes, œuf, lait). Également attentive à ce que les surcoûts de production liés à cette demande sociétale ne soient pas supportés par les éleveurs dans l'esprit d'EGALIM 2, la profession souhaite intégrer le soja « non-déforestant » dans la construction des indicateurs alimentaires des filières animales (IFIP et ITAVI notamment).

Ainsi, le secteur ambitionne atteindre 50% des besoins des filières françaises d'élevage à fin 2022 et 75% à fin 2023 (contre 38% en 2020 selon les 1^{ers} résultats de l'Observatoire DURALIM) et arriver à 100% au 1^{er} janvier 2025.

Contacts presse :

Fadela Benabadi

Tel : 01 85 09 83 70

Mobile : 06 11 34 22 39

fbenabadi@agence-rdn.com

Antoine Cauchoix

Tel : 01 85 09 83 77

Mobile : 06 09 49 09 78

acauchoix@agence-rdn.com

Guillaume Le Hoan

Mobile : 07 62 68 33 63

glehoan@lacoopagri.coop

À propos :

Le SNIA et La Coopération Agricole Nutrition Animale sont deux organisations professionnelles représentant les fabricants d'aliments pour animaux d'élevage. Les 120 entreprises qu'elles fédèrent produisent chaque année plus de 80% des 20,5 millions de tonnes d'aliments composés produits en France pour les besoins de l'élevage.

Elles représentent la nutrition animale au sein des interprofessions agricoles des filières végétales et animales et participent aux travaux de DURALIM, première plateforme collaborative française de l'alimentation durable des animaux d'élevage. Elles sont membres de l'Association OQUALIM, démarche de référence en France de la qualité et de la sécurité des aliments pour animaux.

La Coopération Agricole Nutrition Animale représente l'ensemble des entreprises du secteur coopératif impliquées dans la nutrition animale (aliments composés et spécialités nutritionnelles pour animaux d'élevage). Au sein de La Coopération Agricole, elle participe aux travaux de la convention collective V branches des coopératives agricoles.

Retrouvez son actualité sur www.lacooperationagricole.coop

Le SNIA est une organisation professionnelle engagée RSE créée en 1971 et qui représente et compte 99 entreprises de nutrition animale en France implantées localement sur tous les territoires. L'expertise du SNIA l'implique au cœur du métier de la fabrication d'aliments composés pour animaux qui s'étend de l'approvisionnement en matières premières jusqu'aux modes d'alimentation des animaux en élevage.

Retrouvez son actualité sur www.nutritionanimale.org